



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le mardi treize janvier, à vingt heures et cinq minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la Mairie de Griesbach-au-Val, sous la présidence de Monsieur Angelo ROMANO, Maire de Griesbach-au-Val.

Date convocation :

08.01.2026

Affichage :

08.01.2026

**Nombre de
Conseillers :**

En exercice : 15
Présents : 12
Absents : 3
Pouvoirs : 2
Votant : 14

Etaient présents :

Angelo ROMANO, maire, Sandra CHERREY, Agnès ESTEVENON, Bernard GALL, Patricia GRAMPP, Cédric GUILLAUME, Christophe KONRATH, Paul LUCAS, Jean-Jacques MOREL, Sophia SIQUOIR, Fernand STEFFAN, Julien WALZER

Absents excusés :

Eric BAEDER a donné pouvoir à Fernand STEFFAN, Audrey LABEY a donné pouvoir à Angelo ROMANO

Absent :

Antoine BEVILACQUA

Secrétaire de séance :

Séverine DAO, secrétaire générale de mairie

Les membres présents forment la majorité des conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-17, 20 et 21 du Code Général des Collectivité Territoriales.

Délibération n°2026_03

TARIFS DE L'EAU APPLICABLES AU 1^{er} JANVIER 2026

Rapporteur : Angelo ROMANO, Maire

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'adopter les tarifs de l'eau à compter du 1^{er} janvier 2026 selon les conditions précisées ci-dessous :

Intitulés	UNITE	TARIFS 2025 en €			TARIFS 2026 en €		
		Tarifs HT	TVA	TTC	Tarifs HT	TVA	TTC
Consommation Eau	m3	2.16	5.5	2.2788	2.20	5.5	2.321
Location Compteur 3m3	Annuel	10		10.55	10		10.55
Location Compteur coaxial	Annuel	15		15.83	15		15.83
Location Compteur 5m3	Annuel	12		12.66	12		12.66
Location Compteur 25m3	Annuel	16		16.88	16		16.88
Frais de gestion	Annuel	3		3.17	3		3.17
PART DE L'AGENCE DE L'EAU (Avis au JO 29/10/25)							
Redevance sur la consommation	m3	0.39	5.5	0.41	0.40	5.5	0.42
Redevance pour performance des réseaux d'eau potable	m3	0.066		0.07	0.03		0.03
Redevance prélèvements sur la ressource en eau	m3	0.0832		0.09	0.08473		0.09

TARIFS RACCORDEMENT, COMPTEURS ET ACCESSOIRES au 1^{er} janvier 2026 :

Monsieur le Maire indique également qu'il convient de fixer les tarifs 2026 concernant le raccordement, les mises en place de compteur et accessoires. Les montants sont repris dans le tableau suivant :

Intitulés	Montants	Montants
	En € 2025 HT (TVA 10 %)	En € 2026 HT (TVA 10 %)
Raccordement réseau d'eau	1 000	1 000
Compteur eau 3m ³	160	160
Clapet antipollution	75	75
Compteur 5m ³	300	300
Support compteur 5m ³	210	210
Support compteur 3m ³	75	75
Forfait consommation eau construction neuve	160	160

Après délibération à l'unanimité des membres présents et des membres représentés,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE la révision des prix de l'eau tels qu'indiqués dans les tableaux ci-dessus,
AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Fait à Griesbach-au-Val, le 14.01.2026

Pour extrait conforme
au registre des délibérations,

La Secrétaire de séance,



Séverine DAO



Le Maire,

Angelo ROMANO

Le maire ou son représentant certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération compte-tenu :

- de sa transmission au représentant de l'Etat le ...16.01.26....
- et de leur publication le ...16.01.26...

Délais et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité, d'un recours gracieux auprès du maire et/ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Strasbourg.